

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC)
Envoyé : 22 octobre 2020, 8 h 06
À : Ricardo.Souvenir@international.gc.ca
C. c. : Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)
Objet : **RÉP. :** Comité du commerce

Elliott a été ajouté.

Votre justification indique qu'il y a une demande de documents. Y a-t-il une autre partie de la motion qui exige des documents?

Je pense que ces lignes sont bonnes. Vous devriez peut-être ajouter que nos responsables de l'approvisionnement continuent de négocier des contrats pour des trousseaux de dépistage, des vaccins et des EPI (etc.), tandis que leur demander de comparaître devant le Comité les mènerait à s'éloigner de ce travail important.

Vous pouvez également ajouter que nous avons travaillé et poursuivons ce travail dans un marché très concurrentiel et que, compte tenu des besoins urgents des travailleurs de la santé de première ligne et de tous les Canadiens, notre intervention en matière d'achats nous a demandé de faire preuve d'une rapidité et d'une souplesse sans précédent. Nous avons pu mettre en place un système capable de fournir aux Canadiens l'EPI dont ils ont besoin, et nous continuons à travailler pour les protéger.

J'ai également modifié votre formulation sur la divulgation des contrats. Juste pour qu'elle corresponde mieux à ce que nous nous sommes dit.

De : Ricardo.Souvenir@international.gc.ca [<mailto:Ricardo.Souvenir@international.gc.ca>]
Envoyé : 22 octobre 2020, 7 h 39
À : Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC) <chelsea.kusnick@canada.ca>
Objet : Comité du commerce

Bonjour Chelsea,

En ce qui concerne le Comité du commerce, il y a un membre du groupe qui voudrait faire passer cette motion. Nous allons évidemment suggérer à notre membre de ne pas recommander celle-ci. Je voulais juste vérifier si la justification est valable de votre côté.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur les leçons apprises et les systèmes qui doivent être mis en place pour que le Canada puisse garantir que les accords sur les fournitures médicales essentielles et l'équipement de protection individuelle (EPI) conclus avec des partenaires commerciaux internationaux sont entérinés et respectés en période de crise, comme pendant la pandémie actuelle de COVID-19.

Durant la pandémie de COVID-19, le Canada a pris des mesures à long terme aux côtés de ses partenaires du G20 afin de maintenir la fluidité des échanges commerciaux et l'ouverture des chaînes d'approvisionnement mondiales. En ce qui concerne les EPI, la demande de documents concernant l'achat de ces équipements pourrait être particulièrement sensible pour le gouvernement. **Nous avons protégé certains renseignements sur les contrats afin de protéger notre position de négociation ainsi que les entreprises avec lesquelles nous travaillons.** Une exemption relative à la sécurité nationale a été appliquée pour garder secrets certains contrats d'approvisionnement, en faisant valoir qu'à cause de la concurrence mondiale intense en ce qui concerne les EPI, il est prudent de protéger le nom des fournisseurs d'articles particulièrement difficiles à obtenir, tels que les respirateurs N95, les gants et les écouvillons.

Ricardo Souvenir

**Gestionnaire des enjeux et adjoint à la secrétaire parlementaire I Issues manager & Parliamentary Secretary Assistant
Cabinet de la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international I Office of**

**the Minister of Small Business, Export Promotion and International
Trade
(343) 551-7162
125 Sussex Drive
Affaires mondiales Canada | Global Affairs Canada
Gouvernement du Canada | Government of Canada**